



COLLEGE DE ÉLISE DEROCHE

127 Voie André Seyrac
BP 70015
33490 Saint Macaire
05.57.98.11.50
Pian.gestion@ac-bordeaux.fr

Service Gestion

Retrouvez la page
restauration sur le site du
collège en scannant le code



CINQ QUESTIONS SUR LA DEMI-PENSION AU COLLÈGE

Quand inscrire à la demi-pension ?

L'inscription au service de restauration se fait à l'inscription ou à la réinscription des élèves. Le choix définitif du régime DP4 ou DP5 se fera mi-septembre. Les changements de régime s'effectuent au plus tard 15 jours avant l'issue de chaque trimestre.

Quand et comment régler ?

Chaque trimestre vous recevrez un « avis aux familles » qui est votre facture de demi-pension pour le trimestre. Ce document vous sera transmis par courriel. Il est complexe, n'hésitez pas à nous interroger !

Le service de restauration est payable d'avance. Vous disposez donc d'un délai d'environ deux semaines pour vous acquitter de la somme demandée :

- par prélèvement automatique en remplissant l'autorisation de prélèvement SEPA
- par CB sur les téléservices (après création de votre compte)
- en chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du collège ELISE DEROCHE
- par virement sur les coordonnées bancaires figurant sur la facture
- en espèces à la caisse du gestionnaire contre un reçu (obligatoire, à conserver).
Attention, la réglementation interdit les règlements de plus de 300€ en espèces.

Externe, 4 ou 5 jours ?

Externe, votre enfant peut déjeuner exceptionnellement en achetant un ticket à l'avance à la récréation le matin du lundi au vendredi. Le tarif du ticket 2020 est de 3€60. Il est possible d'acheter plusieurs tickets à la fois et de régler en espèces ou par chèque. Il ne sera pas délivré de reçu.

4 ou 5 jours : le forfait 5 jours comprend le repas du mercredi à la différence du forfait 4 jours. Il n'est pas possible de choisir un autre jour. Le tarif par repas est proportionnellement plus cher pour le forfait 4 jours (2€81) que 5 jours (2€71).

C'est cher ? Combien régler ?

A titre indicatif, les tarifs 2020-2021 devraient être les suivants :

- **Trimestre septembre-décembre 2020**
5 jours : 186€99 4 jours : 157€36
- **Trimestres janvier-mars et avril-juin 2021** (estimation, calendrier et tarif non connus)
5 jours : 149€05 4 jours : 123€64

Si vous êtes prélevés ?

Les prélèvements auront lieu à partir du 5 de chaque mois de octobre à juillet. Vous recevrez un échéancier fin septembre.

On mange quoi ?

Question la plus importante ! Les plats sont élaborés par les cuisiniers sur place chaque jour. Les menus sont régulièrement publiés sur Pronote pour une période de 4 semaines. Si votre enfant souffre de troubles alimentaires, prenez contact avec l'infirmière scolaire qui vous accompagnera dans la mise en place d'un accueil individualisé.